

*Assurance-chômage—Loi*

[Français]

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, il me reste très peu de temps pour prendre la parole sur un projet de loi qui a une grande importance. Ce projet de loi concerne les travailleurs et travailleuses dans les régions éloignées du Canada, que ce soit au Québec, que ce soit les pêcheurs dans les Maritimes ou dans les différentes provinces. Ce projet de loi a pour but de permettre l'extension d'un projet de loi qui existait déjà, qui avait été mis en place par le gouvernement libéral antérieur afin de permettre aux travailleurs des régions éloignées, où le taux de chômage est plus élevé, d'avoir accès à l'assurance-chômage avec un nombre de périodes de temps de travail moins longues que celles des travailleurs, disons, des grands centres urbains où il est plus possible d'obtenir un emploi. Par exemple, à Montréal, il faut à peu près 20 semaines de travail pour avoir droit aux pleines prestations d'assurance-chômage pendant un certain nombre de temps. Et avec ce projet de loi, cela permettait—dans les régions éloignées, comme en Gaspésie et aux Îles de la Madeleine—aux pêcheurs d'avoir droit à l'assurance-chômage après 10 ou 12 semaines de travail. Compte tenu de l'absence de possibilité de création d'emplois, ces gens se seraient vus automatiquement obligés d'aller demander des prestations d'assistance sociale. Il y a même des pêcheurs, parce que le conjoint avait des revenus, parce que ces gens avaient déjà une propriété, des biens, un bateau, qui n'étaient pas admissibles aux prestations d'assistance sociale. Alors automatiquement, ces gens-là auraient été dans une pauvreté telle que c'était inacceptable.

A ce moment-là, le gouvernement libéral avait apporté cette modification pour une période assez longue, jusqu'à ce qu'on puisse faire une réforme en profondeur au niveau de l'assurance-chômage.

Je comprends et je déplore que les néo-démocrates soient en désaccord sur ce principe. Malheureusement, le NPD voudrait que tout le monde soit identique. Ils n'acceptent pas qu'on puisse faire des modifications pour aider les pêcheurs, les travailleurs dans des régions éloignées, mais je pense qu'au moins, aujourd'hui, ils sont d'accord sur ce projet de loi. Où on doit être inquiet, c'est à savoir pour quelle raison le gouvernement demande une extension d'une année seulement. En 1985, c'était compréhensible que le gouvernement demande une extension d'une année, parce que le gouvernement avait mis sur pied une commission d'enquête pour réformer tout le système de l'assurance-chômage. On se rappelle la Commission Forget. Il y a eu plusieurs comités de travail qui ont été formés au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a aussi le Comité de l'emploi et de l'immigration où les députés ont siégé. Des sommes de 6 millions de dollars, et même plus, soit près de 8 millions de dollars ont été dépensées pour faire des recommandations au gouvernement pour avoir une véritable réforme au niveau de l'assurance-chômage. Malheureusement, tout le monde se rappelle que le gouvernement a gaspillé ces sommes d'argent et a jeté les recommandations pour les modifications de l'assurance-chômage aux poubelles, autant celles qui étaient valables, faites par le Comité de l'emploi et de l'immigration qui, soit dit en passant, étaient faites par des représentants de tous les partis politiques.

Monsieur le Président, c'était compréhensible que le gouvernement demande une extension d'une année, puisque tout le monde s'attendait à une réforme en profondeur et que cet aspect de la modification qu'on a devant nous deviendrait inclus en permanence dans la Loi sur l'assurance-chômage.

Mais aujourd'hui, monsieur le Président, on nous arrive avec une prolongation d'une année, comme par hasard, quand on va signer une entente de libre-échange et, comme par hasard, les Américains trouvent que la question des prestations d'assurance-chômage dans les régions éloignées est une subvention déguisée... autant dans d'autres domaines.

Pour quelle raison—et c'est à cela que j'aimerais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous réponde, et c'est un des amendements que nous allons apporter en comité—pour quelle raison n'a-t-il pas mis cette modification pour quatre ans, cinq ans, ou les dix prochaines années? Si cette mesure est bonne pour un an, elle est bonne pour l'an prochain. Pour quelle raison venir toujours à la dernière minute, déposer avant la période des Fêtes une prolongation? Pour quelle raison le gouvernement n'a-t-il pas mis tout de suite—compte tenu du fait que le gouvernement a décidé de n'apporter aucune modification au niveau de l'assurance-chômage, une réforme globale—pour quelle raison, dis-je, le gouvernement n'a-t-il pas tout de suite déposé les amendements pour prolonger pendant les dix prochaines années cette mesure qui est importante pour les travailleurs et les travailleuses dans les régions éloignées?

Est-ce que le gouvernement s'attend à ce que le gouvernement américain, après la signature de l'Accord de libre-échange, dise: Écoutez, c'est de la compétition, ce sont des subventions déloyales, c'est défendu cet aspect d'utilisation des régimes d'assurance-chômage et, automatiquement, le gouvernement ne déposera pas cet amendement l'an prochain et dira: Bien écoutez, c'est mission accomplie, on vous a écoutés, messieurs les Américains. M. Mulroney dira à M. Reagan: Oui, je suis à votre service. Le valet du Canada va vous rendre service. On ne redéposera pas cet amendement-là et les pêcheurs vont être pénalisés des revenus provenant des prestations d'assurance-chômage, et même toutes les autres conditions en seront affectées.

Monsieur le Président, je sais que j'aurai à parler demain ou le jour suivant, il me restera du temps à écouler, mais j'aimerais aussi dire qu'il faut se rappeler que ce gouvernement, dans le gaspillage des sommes d'argent, a aussi coupé les prestations d'assurance-chômage aux travailleurs et travailleuses âgés. Et on sait qu'après une lutte de 17 mois, 46 000 travailleurs ont été remboursés. Dans cette lutte, malheureusement, les députés conservateurs étaient complètement absents. Quarante-six mille travailleurs à la grandeur du Canada ont reçu environ l'équivalent d'une moyenne de 10 000 \$. Il y en a eu 18 000 au Québec, 12 000 en Ontario, 4 600 dans les provinces de l'Atlantique et 10 000 dans l'Ouest du pays, monsieur le Président, qui, grâce à la ténacité des travailleurs âgés, et aussi à l'Opposition officielle, le parti libéral, ont pu être remboursés. Mais malheureusement, il y a encore des gens qui sont pénalisés.

Et le gouvernement a maintenu cette discrimination à l'endroit des travailleurs âgés, et je dois dire qu'il y en a encore 9 000 dans l'Ouest du pays qui n'ont pas été payés; il y en a 3 000 dans les provinces de l'Atlantique; 13 000 en Ontario;